

Petite chronique d'après Ciase et Betharram (XII)

1. Les dossiers d'Après Ciase et Betharram :

Semaine du 7 au 13 septembre 2026

- [Plainte pour viols contre le père Jean-Bernard Plessy : le diocèse s'accroche au mot « relation »](#)
Dans le même temps, le prêtre « conteste fermement » les accusations portées contre lui.
- [Rencontre de victimes avec le pape à Lourdes : les collectifs de victimes non conviés](#)
La rencontre risque de laisser de côté le caractère systémique des violences.
- [Rencontre de victimes avec le pape à Lourdes : à propos du critère de « représentativité » avancé par la CEF](#)
Victimes et collectifs n'ont pas la même parole et ne répondent pas aux mêmes questions.
- [Rencontre de victimes avec le pape à Lourdes : l'association MVR dénonce une stratégie d'« individualisation »](#)
« Certaines. » « Personnes. » « En privé. ».
- [Rencontre de victimes avec le pape à Lourdes : « Saint-Père, prononcez une parole forte sur les abus spirituels »](#)
Une lettre ouverte signée par de nombreuses victimes et proches de victimes.
- [Notre-Dame de Bétharram : les limites de la réparation individuelle](#)

La réforme systémique de ce qui a favorisé les abus ne doit pas être oubliée.

- [Père Marko Rupnik : deux sanctuaires, deux décisions opposées](#)

Les mosaïques d'Aparecida ont été inaugurées avec la bénédiction du pape, alors que l'on masque celles de Lourdes.

- [Collège La Salle L'Aigle à Grenoble : « J'étais puni de manière inhumaine »](#)

Soixante ans plus tard, un ancien élève témoigne.

- [Diocèse de Rabat : Mgr Mario Leon Dorado nommé évêque coadjuteur](#)

Le cardinal Cristóbal López Romero demeure accusé de violences sexuelles.

- [Ex-religieuses à la rue : la réponse scandaleuse du président de la Corref](#)

Le droit canonique fait pourtant peser sur les communautés une obligation d'équité envers celles qui les quittent.

- [Lettre de Mgr Habert à propos de Dozulé](#)

La tension semble vive après la destruction du "bassin de purification".

- [Notre-Dame de Bétharram : en plus de déménager, le collège change de tutelle](#)

Un symbole fort de l'effacement en France de la congrégation.

- [Renouveau charismatique : prêtres et « bergers », quand le charisme dérape](#)

Une analyse de l'Abbé Louis Samba Diouf, prêtre de l'Archidiocèse de Dakar et théologien de la liturgie et des sacrements.

[⇒ Résumé des actualités de la semaine du 7 au 13 septembre 2026.](#)

Semaines précédentes

- Semaine du 31 août au 6 septembre 2026
- Semaine du 24 au 30 août 2026
- Semaine du 17 au 23 août 2026
- Semaine du 10 au 16 août 2026
- Semaine du 3 au 9 août 2026
-
-
- **Semaine du 7 au 13 septembre 2026**
 - Plainte pour viols contre le père Jean-Bernard Plessy : le diocèse s'accroche au mot « relation »
 - Rencontre de victimes avec le pape à Lourdes : les collectifs de victimes non conviés
 - Rencontre de victimes avec le pape à Lourdes : à propos du critère de « représentativité » avancé par la CEF
 - Rencontre de victimes avec le pape à Lourdes : l'association MVR dénonce une stratégie d'« individualisation »
 - Rencontre de victimes avec le pape à Lourdes : « Saint-Père, prononcez une parole forte sur les abus spirituels »
 - Notre-Dame de Bétharram : les limites de la réparation individuelle
 - Père Marko Rupnik : deux sanctuaires, deux décisions opposées
 - Collège La Salle L'Aigle à Grenoble : « J'étais puni de manière inhumaine »
 - Diocèse de Rabat : Mgr Mario Leon Dorado nommé évêque coadjuteur

- Ex-religieuses à la rue : la réponse scandaleuse du président de la Corref
- Lettre de Mgr Habert à propos de Dozulé
- Notre-Dame de Bétharram : en plus de déménager, le collège change de tutelle
- Renouveau charismatique : prêtres et « bergers », quand le charisme dérape

• **Semaine du 31 août au 6 septembre 2026**

- Iniave : un nouveau nom et un fonctionnement transformé durant l'été pour le dispositif Renaître
- Inirr : Pascal Ruffenach succède à Marie Derain de Vaucresson
- Institution des Chartreux : un départ pour « épuisement », des mesures conservatoires tues
- « La page Bétharram est définitivement tournée » : l'étrange message de l'enseignement catholique sur Facebook
- Communauté des Béatitudes : Mgr de Kerimel reconnaît que le DIAM ne répond pas aux attentes des victimes
- Église ABOUNA ou AERA : la mise en garde de Mgr Pascal Chane-Teng
- Institut du Christ Roi Souverain Prêtre : analyse des constitutions et du directoire
- Le cardinal Marc Ouellet gagne un procès en diffamation au Canada
- Mgr Laurent Le Boulc'h a rencontré des victimes du père Jacques Delfosse

• **Semaine du 24 au 30 août 2026**

- « Stanislas, la loi du silence » : le livre de Clémence Badault dénonce une continuité dans la pédocriminalité des années 1970 à aujourd'hui
- « Stanislas, la loi du silence » : les principales personnes accusées dans le livre
- « Stanislas, la loi du silence » : les propos à peine croyables de Mgr Tois rapportés par une victime
- Dozulé : le diocèse fait détruire le « bassin de purification »
- Frères maristes : lancement de l'initiative « Briser le silence »
- Jacques Delfosse de nouveau visé par la justice pour viols pendant des camps de vacances
- Le père Gabriel María Ghilardini est-il chapelain à Lourdes ? La réponse improbable du sanctuaire
- Lourdes : Léon XIV a demandé de masquer les mosaïques de Rupnik pour sa visite
- Père Jean-Jacques Villaine : en 2022, un exemple de l'opacité dans l'Église
- Père Yves Grosjean : le MEJ relaie l'appel à témoignages du Collectif « La Parole Accueillie »

• **Semaine du 17 au 23 août 2026**

- « Grâce à dieu » : ce film est disponible gratuitement jusqu'à la fin de l'année sur France.tv
- L'Alliance des Cœurs Unis répond à l'article publié par *La Vie* le 12 août 2026
- Lourdes : l'intégralité des mosaïques de Marko Rupnik seront recouvertes de manière définitive
- Père Francis B. : un prêtre du diocèse de Paris mis en examen pour viols sur mineur

- Père Patrick Goujon : une interview d'une incroyable justesse
- Père Rémy Denais : trois nouvelles personnes accusent le prêtre
- Saint-Gatien à Tours : 60 ans après, il accuse l'ancien directeur lasallien d'abus sexuels sur des enfants
- Sœurs adoratrices du Cœur Royal de Jésus (ICRSP) : des témoignages dénoncent des comportements extrêmement graves
- Un chapelain du sanctuaire de Lourdes a été accusé d'agression sexuelle aggravée en Argentine, son pays d'origine
- **Semaine du 10 au 16 août 2026**
 - Entre reconnaissance et soupçon d'emprise, l'Alliance des cœurs unis divise l'Église
 - Où en sommes-nous de la prévention des abus sexuels et de pouvoir dans l'Église ?
- **Semaine du 3 au 9 août 2026**
 - Accusations visant le cardinal Cristóbal López Romero : au Maroc, arrivée de deux enquêteurs du Vatican
 - Diocèse de Séz : le chancelier se met en retrait à la suite d'une plainte déposée par une femme majeure
 - Exclu des lazaristes, un prêtre accusé d'agressions sexuelles lâché dans la nature par l'Église
 - Humiliations, isolement, emprise... D'anciennes sœurs de l'Institut du Christ Roi brisent le silence
 - L'Institut du Christ Roi Souverain Prêtre mis en cause par un collectif de victimes dans Oise Hebdo

- Père Jacques Delfosse : la suite de l'enquête de Bruno Renoul pour La voix du Nord
- Père Jean-Marie Petitclerc : seulement deux mois et demi pour témoigner
- Père Jules-Marie Convert : le jésuite français aux 38 signalements d'agressions sexuelles en Alaska
- Père Marko Rupnik : 20 lettres inédites viennent étayer les allégations d'abus
- Prévention de la pédocriminalité : présentation des CRIAVS
- Visite du pape en France : Léon XIV rencontrera plusieurs personnes victimes d'abus commis dans l'Église
- **Semaine du 27 juillet au 2 août 2026**
 - Agressions par des jésuites : de nombreuses questions sans réponse
 - Deux religieuses américaines créent une congrégation dédiée à l'aide aux victimes d'abus
 - Espagne : dissolution des Filles de l'Amour miséricordieux
 - Famille missionnaire de Notre-Dame : *Un village sous emprise - Guerre de religion*
 - Frères des écoles chrétiennes : jusqu'à deux fois plus de victimes qu'à Bétharram
 - Frères des écoles chrétiennes : le bilan du frère Jean-René Gentric vu par une association de victimes
 - *Likès de Quimper : Après une rencontre encourageante, les demandes du collectif de victimes*

- Pour la venue du pape à Lourdes, les mosaïques de Marko Rupnik seront recouvertes
- Procès Rupnik : comment la justice pourrait-elle être rendue dans ces conditions ?
- Religieuses abusées : deux articles passionnants publiés cette semaine

• **Semaine du 20 au 26 juillet 2026**

- Diocèse de Paris : le curé de Saint-Denys du Saint-Sacrement mis en cause par des témoignages d'enfants
- École Sainte-Marie Bastide : Deux plaintes pour viols et agressions sexuelles sur mineurs déposées contre le directeur
- Foyers de Charité : une communication revient sur les chantiers actuellement en cours
- Frères des écoles chrétiennes : annonce d'une commission indépendante
- Ordre Romain de Marie Reine de France : mise en garde du diocèse de Saint-Denis-de-La Réunion
- Père Marko Rupnik : le procès canonique est encore en cours
- Quand l'Abbé Pierre mobilisait son influence pour enterrer les plaintes
- Scouts Unitaires de France : deux familles dénoncent des viols et des violences sexuelles entre adolescents

• **Semaine du 13 au 19 juillet 2026**

- Amiens : le recteur de la cathédrale écarté avant le terme de son mandat prévu en 2028
- Amiens : un prêtre qui a fait l'objet d'une plainte classée sans suite nommé recteur de la cathédrale

- CRR : Brigitte Debernardy succède à Antoine Garapon
- Institut du Christ Roi Souverain Prêtre : un rapport sur des accusations de dérives sectaires resté sans suite depuis 2014
- Père Antoine Kitandja Lokavu : appel à témoignages dans le diocèse de Nancy
- Père Michel-Marie Zanotti-Sorkine : le fils spirituel du père Marie-Dominique Philippe ?
- Religieuses victimes d'abus : le Vatican s'attaque à un vide juridique

• **Semaine du 6 au 12 juillet 2026**

- Cardinal Cristóbal López Romero : l'archevêque de Rabat est accusé de violences sexuelles par au moins cinq femmes
- Frère Marie-François-Thérèse : durant le procès, la justification de l'amour d'amitié du père Marie-Dominique Philippe
- Frère Marie-François-Thérèse : le prieuré de Murat (Cantal) appelle toute personne qui le souhaiterait à parler
- Père Jacques Delfosse : avec la médiatisation, les témoignages se multiplient
- Père James Manjackal : sa venue aux Sables-d'Olonne inquiète
- Père Jean-Marie Petitclerc : création d'une commission indépendante
- Une victime de Mgr Grallet restitue un cadeau de son agresseur

• **Semaine du 29 juin au 5 juillet 2026**

- Diaconie de la beauté : un legs de Michael Lonsdale entaché de soupçons de captation
- Diocèse du Puy-en-Velay : un missionnaire de la Salette repart à Madagascar avec l'argent de la paroisse
- École Sainte Famille à Fère-en-Tardenois : le mari de la directrice, condamné pour agression sexuelle, a travaillé dans l'enceinte de l'établissement
- Foyers de Charité : Marie-Elisabeth Picard succède à sœur Christine Foulon comme co-déléguée pontificale
- Frères de Saint-Jean : frère Marie-François-Thérèse condamné à de la prison ferme
- La Corref signe une convention de partenariat avec la MIVILUDES
- Les 10 critères de l'emprise mentale selon le Professeur Philippe-Jean Parquet
- Notre-Dame de Bétharram : accusé de viol, l'ex surveillant ne se souvient de rien
- Notre-Dame de Bétharram : le site historique ferme ses portes
- Riaumont : l'écologiste Karima Delli visée par une plainte pour diffamation
- Témoignage de Claudine Blanchard : à propos de l'emprise et du traitement des victimes dans les tribunaux ecclésiastiques
- **Semaine du 22 au 28 juin 2026**
 - « Tabous cathos », un compte Instagram contre l'omerta dans le milieu catholique
 - Collège Saint-André de Colmar : de multiples témoignages de violences physiques et sexuelles

- Daniel Marguerat : les Églises réformées suspendent toute collaboration publique ou institutionnelle avec lui
- Diaconie de la Beauté : y a t-il eu captation de l'héritage de Michael Lonsdale ?
- Diocèse d'Aire et Dax : une plainte déposée pour agression sexuelle à l'encontre d'un prêtre fidei donum
- École Normale catholique Blomet : l'académie de Paris saisit le parquet après des accusations d'actes racistes et antisémites
- Établissement de Montgontier, à Gillonnay : le diocèse de Grenoble Vienne relaie l'appel à témoins
- Le combat des collectifs de victimes du Finistère pour faire apposer une plaque mémorielle à l'entrée d'établissements scolaires
- Likès de Quimper: le collectif de victimes veut rompre avec des décennies de silence
- Manipulation et emprise mentale en santé : des signaux d'alerte à (re)connaître
- Mgr Vincent Landel fortement mis en cause par le rapport sur Notre-Dame de Bétharram
- Père Jean-Pierre Rognon : appel à témoins des Missionnaires du Sacré-Cœur
- Père Patrice Dillon : appel à témoignages des jésuites
- Riposte Catholique : le site original renaît
- **Semaine du 15 au 21 juin 2026**
 - Betharram : l'IFJD a remis son rapport
 - Ciivise : le bilan de mise en œuvre des 82 recommandations

- Communauté du Chemin Neuf : l'appel à témoignages d'un collectif de victimes
- Diocèse d'Avignon : un prêtre visé par une enquête
- Enseignement privé catholique du diocèse de Nantes : des signalements retrouvés dans les archives
- Marianistes : plusieurs anciens professeurs du collège saint-André de Colmar accusés
- Violences sexuelles sur mineurs : l'imprescriptibilité de plus en plus plébiscitée
- **Semaine du 8 au 14 juin 2026**
 - Dispositif « Renaître » : la conférence des évêques de France n'a pas conscience de l'urgence de la situation
 - Abus dans l'enseignement catholique à Nantes : les non-dits de Mgr Percerou
 - Abus sexuels chez les jésuites : demande de publication de la liste complète des religieux pédocriminels
 - Abus sur mineur à Béziers : un prêtre depuis en poste à Bayonne suspendu
 - Commission pontificale pour la protection des mineurs : publication de la seconde version des statuts
 - Congrégation de Bétharram : calendrier de remise du rapport de l'IFJD
 - Diocèse d'Évreux : le père Jérôme Payre condamné
 - Diocèse de Troyes : « comportement inapproprié » d'un prêtre
 - Famille monastique de Bethléem : où en est le processus de réforme ?

- Mgr Jean-Luc Brunin est nommé délégué pontifical adjoint de la branche féminine de Notre-Dame de Vie
- Orléans : un prêtre accusé de corruption de mineure jugé cette semaine
- Père Jean Beau : le diocèse de Lyon lance un appel à témoignages
- Père Marc-Olivier de Vaugiraud : l'enquête a permis d'établir qu'il avait fait l'objet d'autres accusations par le passé
- Père Michel Manguy : Mgr Gosselin publie un communiqué avant le procès du prêtre
- Père Yves Grosjean : le collectif « La parole accueillie » souhaite libérer la parole d'autres victimes

• **Semaine du 1er au 7 juin 2026**

- Le dispositif « Renaître » sera t-il opérationnel en septembre ?
- Les députés adoptent la proposition de loi « Bétharram » en première lecture
- Le secret de la confession doit-il être absolu ?
- Famille missionnaire de Notre-Dame : retour sur la visite apostolique
- Famille missionnaire de Notre-Dame : analyse des constitutions par Natalia Trouiller
- Après la journée mémorielle des victimes de jésuites, la transparence nominative reste incomplète
- Institution Jeanne-d'Arc de Montrouge : les résultats de l'inspection ne sont toujours pas connus

- Léon XIV : les atteintes sexuelles liées à l'Église catholique constituent « une plaie toujours ouverte »
- Réforme de l'Église : le constat reste entier

2. L'Église face à la pédophilie et aux abus sexuels (Dossier de suivi dans le quotidien La Croix)

Le 6 septembre 2024, un rapport a dévoilé de nouveaux témoignages qui accusent l'abbé Pierre de violences sexuelles.
[En savoir plus](#)

• Enseignement catholique : l'enjeu existentiel

Jean-Bernard Plessy, directeur déchu de l'institution des Chartreux à Lyon, est accusé de viols. Cinq ans après la publication du rapport de la Ciase, nombre d'établissements catholiques semblent s'être insuffisamment dotés de dispositifs pour prévenir les abus et écouter les victimes.

Par Loup Besmond de Senneville Il y a 3 h **Éditorial**

• Qui est Jean-Bernard Plessy, le directeur déchu des Chartreux de Lyon accusé de viols ?

Charismatique, omniprésent, sans contre-pouvoir... Il a dirigé le prestigieux établissement scolaire des Chartreux de Lyon comme un empire, durant des décennies. Qui est vraiment le père Jean-Bernard Plessy visé par une plainte pour « *viols et agressions sexuelles aggravés* », rendue publique ce vendredi 11 septembre 2026 ?

Il y a 4 h **Enquête**

- **« On m’a cru » : un documentaire inédit sur l’instance de réparation des victimes d’abus dans l’Église**

Diffusé sur KTO ce mardi 15 septembre, à 20 h 35, un documentaire retrace l’aventure de l’Inirr, l’instance de réparation créée il y a presque cinq ans pour accompagner les personnes victimes de violences sexuelles dans l’Église. Un travail d’inventaire précieux sur cette démarche novatrice.

Hier à 18h12 **Analyse**

- **À Lyon, le prêtre écarté de la direction des Chartreux visé par une plainte pour viols et agressions sexuelles**

L’avocate d’une étudiante majeure a annoncé ce vendredi 11 septembre 2026 le dépôt d’une plainte pour « viols et agressions sexuelles aggravés » contre le père Jean-Bernard Plessy, 63 ans, évincé début juillet du prestigieux groupe scolaire qu’il dirigeait depuis vingt-sept ans. L’affaire suscite une onde de choc.

Hier à 11h24 **Analyse**

- **Celestino Migliore, un nonce apostolique très chevronné**

À 74 ans, Mgr Celestino Migliore, nonce apostolique en France, achève à Paris une longue carrière de diplomate au service du Saint-Siège.

Hier à 09h45 **Portrait**

- **Maroc : le Vatican nomme un archevêque coadjuteur à Rabat après le retrait du cardinal Lopez Romero**

Le pape Léon XIV a nommé le prêtre espagnol Mario Leon Dorado « *archevêque coadjuteur* » du diocèse de Rabat dans l’attente des résultats d’une enquête visant l’archevêque en titre, le cardinal Cristobal Lopez Romero, en retrait après des accusations de violences sexuelles.

12 sept.

- **« Bétharram n'est pas une affaire privée »**

Le rapport sur les violences à Notre-Dame de Bétharram, remis le 20 juin 2026, engage bien plus que la seule congrégation mise en cause. Alors que le pape Léon XIV s'apprête à rencontrer des victimes lors de sa prochaine visite en France, la Commission d'enquête indépendante exige une large réponse institutionnelle.

Par Les membres de la Commission d'enquête indépendante sur les violences sexuelles et physiques à Notre-Dame-de-Bétharram9 sept. **Opinion**

- **Les victimes d'abus sont-elles suffisamment considérées dans le voyage du pape ?**

À trois semaines de la visite du Léon XIV en France, la rencontre avec des personnes victimes de violences sexuelles semble surtout exacerber tensions et frustrations. Si les organisateurs ont privilégié la « représentativité » des profils, certains collectifs s'inquiètent que la forme de la rencontre laisse de côté le caractère systémique des violences.

8 sept. **Débat**

- **Abus spirituels : d'anciens membres de communautés demandent au pape des réponses fortes**

INFO LA CROIX. 215 victimes ou proches de victimes d'abus spirituels, issus de 37 communautés catholiques françaises, ont adressé lundi 7 septembre une lettre à Léon XIV. En plus d'une meilleure reconnaissance de ce mécanisme d'emprise encore méconnu dans l'Église, ils demandent au pape la mise en œuvre de vrais moyens pour lutter contre ces dérives.

7 sept. **Analyse**

- **Lyon : derrière le renvoi du prêtre directeur des Chartreux, des faits potentiellement très graves**

L'archevêque de Lyon, Mgr Olivier de Germay, a annoncé mercredi 2 septembre 2026 avoir écarté le père Jean-Bernard Plessy, 63 ans, de la direction du groupe scolaire des Chartreux. Si le communiqué évoque une « relation » avec une étudiante majeure, la réalité pourrait être bien plus grave.

4 sept. **Analyse**

- **Abus sexuels dans l'Église : l'Inirr se dote d'un nouveau président pour finaliser son travail**

L'Inirr, ex-organe de réparation pour les victimes de violences sexuelles – désormais remplacé par l'Iniave –, a annoncé la nomination d'un nouveau président, le 3 septembre 2026. L'ancien président du directoire de Bayard Pascal Ruffenach succède à Marie Derain de Vaucresson pour dix-huit mois, afin de mener à terme le travail entrepris depuis cinq ans.

3 sept. **Portrait**

- **Un tribunal québécois juge fausses les accusations d'agression sexuelle visant le cardinal Ouellet**

La Cour supérieure du Québec a donné raison le 31 août 2026 au cardinal Marc Ouellet, qui poursuivait en diffamation la femme l'accusant d'agression sexuelle. *La Croix* a lu les 52 pages du jugement.

2 sept. **Analyse**

- **Abus sexuels dans l'Église : la juge Sophie Darbois dirigera l'Iniave, nouveau dispositif de réparation**

La Conférence des évêques de France a annoncé, mardi 1er septembre 2026, le lancement de l'Instance nationale indépendante d'accompagnement des victimes dans l'Église (Iniave), son nouveau dispositif de réparation pour les personnes ayant subi des violences sexuelles, en remplacement de l'Inirr.

1 sept. **Explication**

- **Affaire Jacques Delfosse : l'archevêque de Lille demande pardon aux victimes de l'ancien prêtre**

Face aux accusations de viols sur mineurs visant Jacques Delfosse, ancien prêtre du Nord, l'archevêque de Lille Laurent Le Boulc'h a rencontré lundi 31 août quatre victimes présumées et dénoncé « *le silence dans l'Église* ».

1 sept.

- **Violences sexuelles : l'Église lance sa nouvelle instance de réparation**

Un nouvel organe de réparation des violences sexuelles dans l'Église succède à l'Inirr, mardi 1er septembre 2026, sur fond d'inquiétude des victimes. La Conférence des évêques de France promet une « *continuité* » entre les deux instances. Le nom annoncé du dispositif, Renaître, pourrait changer.

31 août

- **« Quel avenir pour la confession ? » : une réflexion collective sur les nécessaires garde-fous face aux abus**

Alors que nombre d'abus ont eu lieu dans le cadre de la confession, l'Église s'interroge sur la prévention nécessaire. Que mettre en place pour éviter les dérives ? L'ouvrage collectif *Quel avenir pour la confession ?*, dirigé par Frédérique Poulet, apporte des pistes de réflexion.

30 août **Critique**

- **Affaire Jacques Delfosse : l'ex-prêtre prédateur déjà condamné, de nouveau visé par la justice**

Alors que quatre victimes doivent être reçues par l'archevêque de Lille, lundi 31 août, l'affaire Jacques Delfosse continue de révéler son ampleur. Une information judiciaire a été ouverte le 26 août pour viols sur mineurs contre cet ancien prêtre, qui aurait pu faire des centaines de victimes sur cinq décennies.

29 août **Analyse**

- **Argentine : son acquittement est annulé, une ancienne religieuse accusée d'abus sexuels risque finalement la prison**

La justice argentine a annulé l'acquittement d'une religieuse renvoyée de la vie religieuse dans une affaire d'agressions sexuelles et de viols sur des enfants sourds et muets d'un pensionnat catholique, qui avait ému l'Argentine. Trois ans après avoir été acquittée, elle encourt jusqu'à cinquante ans de prison.

23 août

- **Patrick C. Goujon : « Ce qui donne du courage, c'est la quête de vérité »**

Il y a cinq ans, le jésuite Patrick C. Goujon, théologien et professeur aux Facultés Loyola, révélait dans *Prière de ne pas abuser* (Seuil) les violences sexuelles qu'il avait subies, enfant, de la part d'un prêtre. Quel courage faut-il pour témoigner et briser le silence ?

22 août **Série (6 / 6)**

- **Lourdes : pourquoi les mosaïques de Marko Rupnik seront bientôt définitivement recouvertes**

L'ensemble des mosaïques du père Marko Rupnik, accusé d'abus sexuels, seront entièrement recouvertes pour la venue de Léon XIV à Lourdes. Mgr Jean-Marc Micas, évêque de Lourdes et Tarbes, a annoncé jeudi 20 août qu'elles demeureront masquées définitivement après le passage du pape en France.

20 août **Analyse**

- **Diocèse de Rabat : un administrateur apostolique nommé après la mise en cause de son archevêque**

Le Vatican a nommé un administrateur apostolique pour gouverner provisoirement l'archidiocèse de Rabat dans l'attente des conclusions de son enquête visant son archevêque, le cardinal Cristobal Lopez Romero, qui s'est mis en retrait après des accusations de violences sexuelles.

2 août

- **Quand le Vatican se voit contraint de démentir : le danger des « exclusivités » non vérifiées**

LETTRE DU VATICAN. Souvent, les blogs et sites qui prétendent révéler des informations sur le Vatican ne contribuent pas à faire réellement émerger la vérité. Mercredi 22 juillet, le Vatican s'est vu contraint à des démentis. Chaque samedi, *La Croix* vous emmène dans les coulisses du plus petit État du monde.

30 juil. **Analyse**

- **Scoutisme : « La pédagogie du grand frère », à l'épreuve des accusations de violences sexuelles**

Une récente enquête du *Point* a révélé des accusations de viols entre mineurs au sein d'une troupe parisienne des Scouts unitaires de France. Pour Stéphane Joulain, prêtre et spécialiste

des violences sexuelles, le scoutisme peut saisir cette occasion pour mieux protéger les enfants.

30 juil. **Entretien**

- **Écoles Lasalliennes : la congrégation catholique demande pardon aux victimes et lance un audit**

La congrégation des Frères des écoles chrétiennes a demandé pardon aux anciens élèves victimes d'agressions sexuelles ou de violences physiques dans des établissements du réseau catholique des Lasalliens, vendredi 24 juillet. Un audit va être lancé.

24 juil.

- **Procès Rupnik : le Vatican dément les rumeurs d'acquittement du mosaïste**

Le Saint-Siège a démenti, mercredi 22 juillet, les rumeurs faisant état d'un acquittement pénal du père Marko Rupnik. Le célèbre mosaïste est accusé de violences sexuelles par plus de 20 femmes.

22 juil.

- **Abus sexuels dans l'Église : Brigitte Debernardy prend la tête de la CRR et veut « mettre les victimes au centre »**

Près de cinq ans après sa création, la Commission reconnaissance et réparation (CRR) change de présidence. Brigitte Debernardy, contrôleuse générale des armées, où elle était à la pointe de la lutte contre les violences sexuelles, succède au magistrat Antoine Garapon.

20 juil. **Analyse**

- **Voyage de Léon XIV en France : ce que les victimes de violences sexuelles veulent dire au pape**

INFO LA CROIX. Une rencontre entre le pape et des personnes victimes de violences sexuelles aura bien lieu lors de son voyage en France, du 25 au 28 septembre. Les évêques cherchent à coordonner les demandes des victimes, qui souhaitent avant tout contribuer à la « *transformation en profondeur* » de l'Église.

9 juil. **Analyse**

- **Maroc : accusé par plusieurs femmes de violences sexuelles, l'archevêque de Rabat se met en retrait**

À l'issue d'une enquête de l'AFP révélant qu'au moins cinq femmes adultes accusent le cardinal Cristóbal López Romero de violences sexuelles, l'archevêque de Rabat a annoncé se mettre en retrait de son diocèse en attendant les conclusions de l'enquête ouverte par le Vatican. Il affirme n'avoir « *commis ni agression ni violence ni harcèlement sexuel* ».

7 juil. **Analyse**

- **Mort de Roger Vangheluwe, ancien évêque belge condamné pour violences sexuelles**

Roger Vangheluwe, évêque de Bruges de 1984 à 2010 puis renvoyé de l'état clérical en 2024, est mort mercredi 1er juillet 2026, à l'âge de 89 ans. Dans un communiqué diffusé deux jours plus tard, les évêques belges ont reconnu que cette annonce pouvait raviver la souffrance des victimes et réitéré leur engagement à les accompagner.

4 juil. **Explication**

- **Royaume-Uni : Mgr David Oakley, évêque de Northampton, mis en examen pour des viols sur mineure**

En retrait de ses fonctions depuis octobre 2025, Mgr David Oakley, évêque de Northampton, a été mis en examen par la police britannique, mercredi 24 juin 2026, pour deux viols présumés sur une mineure de moins de 16 ans. Des faits qui remonteraient au début des années 2000.

25 juin **Analyse**

- **Visé par une enquête judiciaire, le célèbre bibliste Daniel Marguerat suspendu**

Les Églises réformées de Suisse romande ont décidé, lundi 22 juin 2026, de suspendre provisoirement toute collaboration avec Daniel Marguerat, soupçonné d'abus sexuels. Visé par plusieurs enquêtes journalistiques, l'éminent théologien conteste les accusations portées contre lui. Une enquête judiciaire est également en cours.

24 juin **Analyse**

- **Jean-Pierre Massias, président de la commission Bétharram : « Toutes les institutions ont failli dans leur devoir de contrôle »**

Samedi 20 juin 2026, la commission indépendante sur les violences à Notre-Dame de Bétharram a publié son rapport. Pour Jean-Pierre Massias, président de la commission, Bétharram est un cas d'école qui doit permettre aux institutions d'Église, mais aussi de l'État, d'impulser de vraies réformes.

20 juin **Entretien**

- **Bétharram : la commission indépendante lancée à la demande de la congrégation rend ses conclusions**

Après un an de travaux, la commission indépendante mise en place à la demande de la congrégation des pères de Bétharram a rendu ses conclusions samedi 20 juin 2026. Évoquant entre 700 et 1500 victimes, elle publie 25 recommandations pour

assurer la réparation des victimes de violences dans cet établissement scolaire, et empêcher la réitération de tels faits.

20 juin **Analyse**

- **Vatican : nouveaux statuts pour la commission de protection des mineurs**

Le Saint-Siège a publié samedi 13 juin les nouveaux statuts de la Commission pour la protection des mineurs, clarifiant ses compétences au sein de l'administration romaine. Leur publication intervient au lendemain du retour bousculé de Léon XIV d'Espagne, où il avait rencontré des victimes d'abus.

14 juin **Analyse**

- **Voyage du pape en Espagne : à Madrid, Léon XIV face à la « plaie ouverte » des abus**

Pour la première fois de l'histoire, un pape s'est adressé lundi 8 juin 2026 au Congrès espagnol. Dans cet hémicycle où, quatre ans plus tôt, les députés avaient demandé une enquête nationale sur les violences sexuelles commises par des clercs, Léon XIV a défendu une vision de la loi fondée sur la dignité humaine.

8 juin **Analyse**

- **Mgr Rougé : « En confession, le prêtre n'est pas propriétaire de ce qui est confié à Dieu »**

Une proposition de loi, votée à l'Assemblée nationale le 1er juin, a finalement écarté la possibilité de supprimer le secret de confession en cas de violences sur mineurs. Pour Mgr Matthieu Rougé, évêque de Nanterre et président du Conseil pour l'enseignement catholique, une telle mesure méconnaissait la spécificité du sacrement de confession.

2 juin **Entretien**

- **« Ce que protège le secret de la confession, c'est la possibilité pour une parole brisée d'exister »**

Une proposition de loi discutée lundi 1er juin 2026 à l'Assemblée nationale veut supprimer le secret de la confession en cas de violences sur mineurs. Pour le chanteur Grégory Turpin, lui-même victime d'abus quand il était enfant, ce serait une grave erreur. C'est méconnaître la façon dont naît la parole des victimes et la portée de la confession, lieu unique de vérité.

Par Grégory Turpin 1 juin **Opinion**

- **À Angers, une cérémonie pour les victimes de l'abbé Houard suscite des réactions contrastées**

Une cérémonie de repentance et de reconnaissance des victimes de l'abbé Houard (1927-2012), accusé de viols sur mineurs, est prévue samedi 30 mai à Angers (Maine-et-Loire). Seule une petite partie des victimes a accepté d'y participer, signe de la difficulté à trouver un consensus pour répondre à la tragédie des crimes sexuels commis dans l'Église.

30 mai **Analyse**

- **Secret de la confession menacé : l'Église catholique exprime sa « grande préoccupation »**

Une proposition de loi, qui sera débattue le 1er juin à l'Assemblée nationale et qui s'inscrit dans le sillage de la commission d'enquête ouverte après l'affaire Bétharram, suggère de supprimer le secret de confession dans les cas de violences sur mineurs.

29 mai **Explication**

- **De la minimisation à une commission d'enquête : comment l'Emmanuel a géré « l'affaire Bernard Peyrous »**

Après la publication d'*Un canapé rouge*, récit dans lequel la laïque consacrée Claudine Blanchard accuse le père Bernard Peyrous de viols, la communauté de l'Emmanuel a annoncé la mise en place d'une commission indépendante. Le prêtre reconnaît des relations sexuelles mais nie avoir enfreint la loi.

28 mai **Enquête**

- **Communauté de l'Emmanuel : une laïque consacrée témoigne dans un livre pour sortir de l'emprise**

Dans un récit à paraître jeudi 28 mai, que *La Croix* a pu lire en exclusivité, Claudine Blanchard livre un témoignage sans concession et éclairé par sa foi des années qu'elle a passées sous l'emprise de son père spirituel. Un prêtre longtemps en vue dans la communauté de l'Emmanuel.

28 mai **Analyse**

- **Un péché d'orgueil**

Dans sa chronique hebdomadaire, Frédéric Boyer réagit sévèrement à la décision récente prise par les évêques de France de modifier le dispositif de reconnaissance et d'indemnisation des victimes d'abus sexuels dans l'Église.

Par Frédéric Boyer 14 mai **Chronique**

- **« L'Église de France peut faire de la visite de Léon XIV le déclencheur d'un long travail de refondation »**

Prévue en septembre 2026, la venue du pape dans l'Hexagone pourrait aider l'Église de France à faire la vérité et affronter les fragilités auxquelles elle fait face, avance Laurent Stalla Bourdillon. Pour le prêtre, ce voyage doit être une occasion de

se renouveler, en passant d'une culture de la préservation à celle du risque évangélique.

Par Père Laurent Stalla-Bourdillon 8 mai **Opinion**

- **« Sœur » ou non ? La délicate question de la « zone grise » de la vie consacrée**

Par messages interposés sur les réseaux sociaux, un débat a émergé sur l'identité religieuse des personnes consacrées. Derrière la polémique sur le cas de sœur Albertine, « influenceuse » catholique, se pose l'épineuse question de la « zone grise » de la vie consacrée, permettant à de nouvelles communautés d'éclore, sans toutes les garanties de protection que donne un statut canonique plus classique.

28 avr. **Explication**

- **La communauté de l'Emmanuel adhère à la Commission reconnaissance et réparation**

La communauté de l'Emmanuel a déclaré, mardi 21 avril 2026, son adhésion à la Commission reconnaissance et réparation, pour les victimes de violences sexuelles. Une annonce qui intervient alors qu'une visite apostolique décidée par le Vatican est en cours dans la communauté charismatique.

24 avr. **Analyse**

- **Abus sexuels : « Le tribunal et la commission vérité ne se contredisent pas, ils se complètent »**

Quatre juristes, dont trois sont membres de la Commission d'enquête indépendante sur les violences à Notre-Dame-de-Bétharram, estiment qu'on ne saurait réduire la prise en charge des abus sexuels aux seuls mécanismes judiciaires. Pour ces experts, il faut absolument conjuguer justice individuelle et approche systémique.

Par Dominique Attias et 3 autres auteurs 20 avr. **Opinion**

3. Les nouvelles de Golias

- Mensonge

Golias, 16 septembre 2026

<https://www.golias-editions.fr/2026/09/16/mensonge-3/>

Marine Tondelier, présidente des Écologistes, a souhaité dans un article de son blog l'apparition d'une loi pour *interdire le mensonge en politique*. Elle a précisé qu'elle visait seulement les « mensonges factuels et délibérés », avec « intention de tromper ». Ils entraîneraient l'inéligibilité de ceux qui s'en rendraient coupables. (20minutes.fr, 04/09/2026)

La première réaction qui vient à l'esprit est que, si cette loi est votée et appliquée, il n'y aura tout simplement plus d'hommes politiques en France. *Bien leur sert aujourd'hui de n'avoir pas, s'ils mentent, le nez qui s'allonge, comme celui de Pinocchio.*

Plus sérieusement, le vœu de l'écologiste me semble assez naïf, et procéder d'une vision passablement angélique de la nature humaine. Tout d'abord comment prouvera-t-on qu'un mensonge est proféré de façon comme elle dit « intentionnelle » et « délibérée » ? Son auteur peut toujours parler de sa bonne foi, de l'ignorance où il était de la qualité mensongère de ce qu'il a dit lorsqu'il l'a dit. J'entends bien qu'elle veut par une telle loi dénoncer à quels

abus de fake news peut conduire la liberté d'expression (free speech). Mais inversement elle risque, dans le cas où la loi se révélerait difficile à appliquer, d'être accusée d'une forme de police de la pensée, de nature totalitaire. Enfin cela m'est ici l'occasion de parler du mensonge en général. Son appréciation est fort complexe. La plupart du temps on le critique, et on valorise son contraire, la franchise. Mais cette vision est un peu courte. Il y a des mensonges qu'on dit justement pieux. On peut tuer quelqu'un en ne lui mentant pas : les médecins sont dans ce cas, quand ils manquent de finesse psychologique pour dévoiler au malade le pronostic qu'ils font de sa maladie. Il y a aussi le mensonge par omission, bien charitable souvent, car sans lui aucune vie sociale n'est possible. Peut-être au fond suffit-il dans la vie de penser ce que l'on dit, sans dire tout ce qu'on pense.

Le mensonge ne peut pas dans l'existence relever d'une règle simple, et on ne peut avoir ici une vision tranchée, manichéenne. Pascal disait bien que la vraie morale se moque de la morale. Tout est affaire de circonstance, de situation. Un corpus de règles figées (l'impératif catégorique kantien) est pratiquement inefficace. Souvenons-nous du mot de Péguy : Kant a les mains pures, mais il n'a pas de mains. Retrouvez Michel Théron et ses ouvrages sur ses blogs : www.michel-theron.fr (général) et www.michel-theron.eu (artistique)

-Empathie

Golias, 9 septembre 2026

<https://www.golias-editions.fr/2026/09/09/empathie-4/>

C'est peu de dire que l'actuel président états-unien en est dépourvu. Le montrent beaucoup de ses déclarations publiques, et ce depuis longtemps. Ainsi quand il s'en est pris naguère à l'honneur militaire du sénateur John Mac Cain, prisonnier pendant la guerre du Vietnam, dont il a contesté le statut de héros : **« C'est un héros de guerre parce qu'il a été capturé. J'aime les gens qui n'ont pas été capturés. »** (fr.euronews.com, 19/07/2015) Ou encore, plus récemment, quand il a refusé d'aller se recueillir devant la tombe de soldats américains morts, les qualifiant simplement de **« losers »**. (bfmtv.com, 04/09/2020) Ces déclarations en ont horrifié certains, en un pays qui vénère les anciens combattants. On pourrait ajouter que ce dédain des forces armées ne manque pas de sel, venant de quelqu'un qui n'a pas fait son service militaire. Et aussi on reste sidéré en pensant que ces déclarations n'ont pas empêché leur auteur de se faire élire deux fois.

Refuser de se mettre à la place de qui connaît l'épreuve, de souffrir en pensée avec lui, partager en quelque sorte son échec, pour ne valoriser au contraire dans la vie que la réussite est signe certain d'absence d'empathie. Le mantra du président pourrait être : Malheur aux vaincus ! (Vae victis !). On peut parler de validisme, néologisme qui désigne un système de valeurs faisant de la personne dite « valide » la norme sociale. Mais aussi, plus classiquement, on peut penser à une idéologie viriliste ou masculiniste, renvoyant à un ancien réflexe patriarcal. Le sexe masculin doit incarner la seule force, à laquelle revient toujours et en tout domaine la prééminence : Du côté de la barbe est la toute-puissance. Gageons que le président n'aimerait pas s'attendrir devant

une Piéta, dont le but est de provoquer de la part du spectateur une identification empathique. Sans doute préfèrerait-il une image du Surhomme triomphant, façon Rambo.

Cette option viriliste est-elle propre à la civilisation occidentale ? On peut penser que le christianisme, qui structure cette dernière, était à l'origine féminin d'inspiration. S'adressant à Jérusalem, Jésus se compare à une poule qui abrite ses poussins sous ses ailes (Matthieu 23/37- Luc 13/34). L'empathie de ce langage est bien féminine, et il faudrait la retrouver. Car ensuite elle a pu se perdre, jusqu'à aujourd'hui la position caricaturale de Donald Trump. **Michel Théron**

Retrouvez Michel Théron et ses ouvrages sur ses blogs : www.michel-theron.fr (général) et www.michel-theron.eu (littéraire et artistique)

-Violence

Golias, 1 juillet 2026

<https://www.golias-editions.fr/2026/07/01/violence-3/>

Comme je l'ai souligné dans mon article Virilisme, dans le dernier numéro de Golias Hebdo, elle est le fait majoritairement des hommes dans toute société, et les femmes toujours en pâtissent. Je viens d'en avoir confirmation dans le Journal de la mi-journée diffusé sur France Inter le 17 juin dernier. J'ai appris que selon une toute récente enquête de l'Ifop, la sexualité des jeunes Françaises intègre de plus en plus de violences, comme des

morsures, des griffures, des tirages de cheveux, des fessées, ou des étranglements. Des pratiques trash influencées par la pornographie, et qui posaient nécessairement selon l'émission la question du consentement. (Source : radiofrance.fr, 17/06/2026)

Évidemment le consentement dans ce domaine est la moindre des choses. L'initiative de ces pratiques revient toujours à l'homme, et leur acceptation par une femme ne peut qu'avoir des motivations problématiques, comme la peur de fâcher son partenaire : consentir pour ne pas perdre. En tout cas, en imputer le désir à la femme elle-même relève pour moi d'un fantasme masculin. Le même qu'incarne l'héroïne de Belle de jour, le roman de Joseph Kessel. Lassée de l'amour trop éthéré que lui porte son compagnon de cœur, elle se livre à la prostitution et aux humiliations masochistes. Mais qu'elle puisse y trouver la satisfaction de ses sens n'est qu'un a priori de l'auteur, qui fait passer la vision masculine du désir, effectivement exacerbé par la violence, comme une vision commune aux deux sexes. On peut même penser que cette vision de la sexualité agressive et prédatrice, strictement animalisante, peut apparaître, au moins à certains hommes, comme un échec relationnel. Désireux au fond d'eux-mêmes d'autre chose, ils peuvent ne pas se sentir à l'aise avec ce modèle viriliste vu socialement comme une norme : leur hésitation à l'assumer peut les mener au fiasco.

C'est le rôle de la femme, non de vouloir imiter l'homme, mais de le civiliser, de lui faire comprendre que la sexualité doit pour lui être ce qu'elle est pour elle : contextualisée - et non pas réduite simplement à la pulsion déshumanisante, fouettable par la violence. Comprendra-t-il la phrase de

Rousseau dans La Nouvelle Héloïse : « Les sensations ne sont rien que ce que le cœur les fait être » ? - Mais à voir l'état actuel des comportements il semble que nous en soyons loin. Retrouvez Michel Théron et ses ouvrages sur ses blogs : www.michel-theron.fr (général) et www.michel-theron.eu (artistique)

-Virilisme

Golias, 24 juin 2026

<https://www.golias-editions.fr/2026/06/24/virilisme-2/>

La mise en avant des valeurs viriles, ou masculinistes, se voit dans l'époque que nous vivons. Il n'est que de voir avec quelle brutalité, quel mépris des femmes, se comporte Donald Trump, aussi bien dans sa façon d'être que dans son langage. Et on sait quelle mise en scène naguère fut celle de Vladimir Poutine, s'affichant torse nu et à cheval, tel un héros tout en muscles.

Bien sûr on peut voir dans ce mâle affichage une réaction contre les excès du féminisme, dont le mouvement Me too n'était pas dépourvu. En somme, un retour de bâton, un backlash. On pourrait aussi penser que cette tendance n'aura qu'un temps, et qu'on reviendra dans l'avenir à une position plus équilibrée.

Mais on aurait tort. En effet on oublie que la domination masculine est très ancienne dans l'histoire des hommes. Il semble même qu'elle date de leur sédentarisation au Néolithique, les chasseurs-cueilleurs n'ayant pas connu des inégalités de genre. Avec le patriarcat le sexe masculin n'a

cessé d'opprimer la seconde partie de l'humanité. Au lieu de voir dans le masculinisme un épiphénomène passager et cyclique, il faut le voir comme une constante constitutive de l'histoire. Les caractéristiques sont toujours les mêmes, structurant toutes les sociétés. *Le maître mot en est la violence.* Aujourd'hui encore, si bien sûr tous les hommes ne sont pas violents, on voit que la grande majorité des auteurs de violence sont des hommes. *C'est sans doute parce que, donnant la vie, les femmes en connaissent davantage le prix.* Dérivés de cette violence originaire sont la mise en danger de soi-même, les conduites à risque, la valorisation de la performance, le culte de la réputation, de l'honneur, de la gloire, etc. - toutes des pseudo-valeurs en regard de la seule naturelle et désirable : le bonheur.

Rares sont les hommes qui ont parlé d'une voix féminine. Au premier rang est le Jésus de l'Évangile, qui s'adressant à Jérusalem se compare à une poule voulant abriter ses poussins sous ses ailes (Matthieu 23/37). Mère-poule, ne dit-il pas de lui-même qu'il est « doux et humble de cœur » (ibid. 11/29) ?

Cette attitude incarnée en Occident tout au long du premier millénaire par la robe et le chant fémininoïdes des moines, a disparu à l'époque des Croisades. Mais l'imposture est que puissent encore aujourd'hui, partout de par le monde, se réclamer de cette voix des masculinistes patentés. **Retrouvez Michel Théron et ses ouvrages sur ses blogs : www.michel-theron.fr (général) et www.michel-theron.eu (artistique)**

-Léon XIV : quelles racines, pour quelle France ?

Golias, 16 septembre 2026

<https://www.golias-editions.fr/2026/09/16/leon-xiv-quelles-racinespour-quelle-france/>

La venue de Léon XIV en France aura une dimension spectaculaire : des dizaines de milliers de jeunes au Stade de France, des foules attendues à Paris et à Lourdes, Notre-Dame, la messe de la Concorde. Dans une France où la pratique catholique est devenue minoritaire, cette visibilité constitue en elle-même un événement.

Plus que les chiffres, c'est le visage du catholicisme qui mérite d'être regardé : lequel cette mobilisation va-t-elle mettre en scène ? Car une foule ne dit pas seulement combien de personnes sont présentes. Elle révèle aussi les symboles mis en avant, les formes de rassemblement privilégiées et, à travers eux, une certaine idée de ce que le catholicisme peut encore représenter dans la société française.

Des racines soigneusement mises en scène

La question prend une importance particulière parce que la veillée du 25 septembre au Stade de France est destinée aux 17-35 ans. Il ne s'agit donc pas seulement de rassembler une communauté déjà constituée. Il s'agit aussi de parler à une génération, de lui transmettre des récits, des figures, des signes et une mémoire.

-Voyage du pape en France : la fabrique d'un récit identitaire

Golias,9 septembre 2026

<https://www.golias-editions.fr/2026/09/09/voyage-du-pape-en-france-la-fabrique-dun-recit-identitaire/>

Il y a quelque chose de profondément révélateur dans la manière dont certaines affaires concernant des croix, des calvaires, des crèches ou des églises sont aujourd'hui traitées par une partie de la presse conservatrice française.

Une croix est contestée dans un village : ce n'est plus seulement une question de droit. Un calvaire est déplacé : ce n'est plus seulement une question de patrimoine. Une décision administrative concerne un symbole religieux : elle devient le signe d'une entreprise d'« effacement ». Une église est vandalisée : l'événement est présenté comme une nouvelle attaque contre « nos racines ». La diminution de la pratique catholique n'est plus seulement décrite comme une transformation profonde de la société française : elle devient une « déchristianisation ». Et cette déchristianisation est parfois immédiatement associée à l'« islamisation ». Ainsi se construit, progressivement, un récit beaucoup plus vaste que chacun des faits qui lui servent de point de départ : La France aurait des racines chrétiennes profondément constitutives de son identité ; ces racines seraient aujourd'hui menacées ; une partie des élites politiques, administratives et culturelles participerait à leur effacement ; *la laïcité serait parfois utilisée comme instrument de cette entreprise* ; et le recul du christianisme

créerait un espace dont bénéficieraient d'autres religions, au premier rang desquelles l'islam. Ce récit n'est pas nouveau. Il ne vient pas d'apparaître avec Vincent Bolloré, CNEWS ou Europe 1. Mais quelque chose a changé dans sa puissance de diffusion.

-Une visite papale à 27 millions d'euros : quelles questions pour les organisateurs et les pouvoirs publics ?

Golias, 8 septembre 2026

<https://www.golias-editions.fr/2026/09/08/une-visite-papale-a-27-millions-deuros-quelles-questions-pour-les-organismes-et-les-pouvoirs-publics/>

La visite du pape Léon XIV en France, du 25 au 28 septembre, prend une dimension exceptionnelle. Paris, Saint-Denis, Lourdes et Metz sont concernés, avec plusieurs centaines de milliers de participants attendus.

La Conférence des évêques de France annonce un **budget de 27 millions d'euros** pour organiser cette visite. L'Église française a lancé un appel aux dons pour financer cette dépense, dont une partie doit provenir des fidèles, du mécénat et d'autres recettes liées à l'événement.

Mais ce chiffre ne constitue pas, à lui seul, le coût total de la visite pour la collectivité.

Le gouvernement a officiellement classé la visite parmi les « **grands événements** » au sens du Code de la sécurité intérieure. Le décret publié au *Journal officiel* invoque

notamment le risque d'actes terroristes et l'ampleur de la fréquentation. Le dispositif concerne notamment Paris, le Stade de France, Lourdes et Metz.

Au plus fort de la visite, **15 000 policiers, gendarmes et militaires** doivent être mobilisés. Leur rémunération et les moyens publics engagés pour assurer la sécurité relèvent, eux, des finances publiques. Or, à ce jour, **aucun chiffrage public précis du coût de cette mobilisation n'a été communiqué.**

Il est donc impossible d'affirmer aujourd'hui que « la visite coûte 27 millions d'euros à la France ». Mais il est tout aussi inexact de considérer que l'organisation ne représente aucune dépense pour la collectivité : la sécurité d'un événement de cette ampleur mobilise nécessairement des moyens de l'État.

Au-delà des 27 millions d'euros annoncés par l'Église, une question centrale reste à documenter : quel est le coût complet de cette visite pour la collectivité ?

Les questions qui méritent des réponses

- **Quel est le détail précis des 27 millions d'euros annoncés par la Conférence des évêques de France ?** Quelle part revient à la sécurité privée, à la logistique, aux transports, aux installations temporaires, à la communication, à l'hébergement ou à la scénographie ?
- **Combien l'État estime-t-il que coûtera le dispositif de sécurité ?** Peut-on distinguer les heures supplémentaires, les déplacements, l'hébergement, la restauration, les moyens matériels et les coûts liés à la mobilisation de militaires ?

- **Combien les collectivités locales — Paris, Saint-Denis, Lourdes, Metz et les autres collectivités concernées — devront-elles engager ?** Et ces dépenses feront-elles l'objet d'une évaluation spécifique ?
- **Quelle part du coût total sera finalement financée par des fonds publics ?** Une présentation consolidée Église + État + collectivités permettrait de connaître le coût réel de l'événement.
- **Le budget de 27 millions d'euros est-il plafonné ?** Que se passera-t-il si les dons et recettes attendus ne suffisent pas ?
- **Qui assumera un éventuel déficit ?** Les diocèses ? La Conférence des évêques ? Les sanctuaires ? Des réserves financières de l'Église ? Ou indirectement des financements publics ?
- **Quel sera le coût par participant ?** Avec plusieurs centaines de milliers de personnes attendues, cet indicateur permettrait de mettre le budget en perspective.
- **Existe-t-il une estimation des retombées économiques pour les territoires concernés — hôtels, restaurants, transports, commerces, tourisme — et qui l'a réalisée ?**
- Enfin, **quelle transparence sera assurée après la visite ?** Les organisateurs et les pouvoirs publics publieront-ils un bilan financier définitif permettant de comparer le budget prévisionnel aux dépenses réellement engagées ?

Ces questions ne portent ni sur la légitimité de la visite du pape ni sur les convictions religieuses des participants. Elles relèvent simplement d'une exigence de **transparence sur l'utilisation de fonds privés et de moyens publics lorsqu'un événement d'une telle ampleur est organisé.**

Le décret gouvernemental fournit déjà un élément important : l'État considère officiellement cette visite comme un événement nécessitant un régime de sécurité exceptionnel. La prochaine étape logique est donc de connaître **le coût exact de cette mobilisation pour le contribuable.**

27 millions d'euros : quelles retombées pour le catholicisme français ?

Les 27 millions d'euros annoncés pour l'organisation de la visite de Léon XIV ne sont pas présentés par l'Église comme une simple dépense événementielle. La Conférence des évêques de France lui attribue une portée « spirituelle et pastorale » et espère qu'elle constituera un encouragement à l'annonce de l'Évangile. Plus de 700 000 personnes sont déjà inscrites aux différents rassemblements, dont les inscriptions sont gratuites.

La question sociologique n'est donc pas seulement celle du financement. *Elle est aussi celle de **l'effet attendu de cet investissement sur une institution confrontée depuis plusieurs décennies à la baisse de la pratique religieuse, au vieillissement d'une partie de ses fidèles et à la difficulté du renouvellement des vocations.***

Un rassemblement massif peut témoigner d'une capacité de mobilisation exceptionnelle. Mais une foule, même considérable, ne constitue pas nécessairement une communauté durable. Les inscriptions à un événement ponctuel ne permettent pas davantage, à elles seules, de mesurer une reprise de la pratique religieuse.

Il serait donc intéressant que l'Église précise elle-même **ce qu'elle considère comme une réussite de**

cette visite et selon quels indicateurs elle entend en mesurer les effets.

Les questions à poser !!!

- **Quel est précisément l'objectif pastoral associé aux 27 millions d'euros investis ?** Une augmentation de la pratique religieuse ? Des baptêmes ? Des conversions ? Des inscriptions au catéchisme ? Des vocations ? Un renforcement des paroisses ?
- **Quels résultats l'Église espère-t-elle obtenir dans les un, trois ou cinq ans suivant la visite ?**
- **Combien de personnes présentes aux rassemblements sont déjà pratiquantes, occasionnelles ou éloignées de l'Église ?** Dispose-t-on d'une enquête permettant de distinguer ces publics ?
- **Parmi les centaines de milliers de participants, combien l'Église espère-t-elle voir modifier durablement leur comportement religieux ?**
- **Quel serait, pour l'Église, le signe statistique d'un « effet Léon XIV » ?** Une hausse de la messe dominicale ? Des demandes de baptême d'adultes ? Des mariages religieux ? Des catéchumènes ? Des vocations sacerdotales ou religieuses ?
- **L'Église prévoit-elle de mesurer ces évolutions avant et après la visite,** plutôt que de s'en tenir au nombre de participants et à l'émotion suscitée par les rassemblements ?
- **Quel coût l'Église est-elle prête à consentir pour chaque résultat pastoral supplémentaire ?** Autrement dit, si l'objectif est de susciter de nouvelles vocations ou de nouveaux pratiquants, comment les 27 M€ se comparent-ils aux autres investissements pastoraux possibles ?

-
-
-
- **Une partie de ces 27 millions aurait-elle pu être consacrée directement aux paroisses, au catéchisme, à la formation, à la jeunesse ou à l'accompagnement des personnes éloignées de l'Église ?** Et pourquoi le choix de l'événement pontifical est-il considéré comme plus efficace ?
- **La forte mobilisation des jeunes constitue-t-elle réellement un indicateur de renouvellement religieux ?** Ou peut-elle correspondre, au moins pour une partie d'entre eux, à un phénomène événementiel, culturel ou générationnel sans conséquence durable sur la pratique ?
- **Comment l'Église distinguera-t-elle l'effet propre de la visite de celui d'autres facteurs,** comme les évolutions démographiques, les initiatives diocésaines ou les tendances religieuses déjà à l'œuvre ?
- **Si la visite produit un fort engouement mais aucune progression durable de la pratique ou des vocations, considérera-t-on malgré tout l'investissement comme une réussite ?** Et sur quels critères ?
- **Enfin, l'Église publiera-t-elle, dans un ou deux ans, un bilan pastoral de la visite aussi précis que son bilan financier ?**

Le nombre de participants constitue un indicateur de mobilisation, mais il ne permet pas, à lui seul, de conclure à une transformation des comportements religieux. L'intérêt sociologique de la visite se situera donc dans ses effets différés : évolution de la pratique, engagement dans les paroisses, catéchuménat, vocations ou rapport à l'institution. Autrement dit, la question ne sera pas seulement de savoir combien de

personnes auront assisté à l'événement, mais combien auront durablement changé leur rapport au catholicisme.

Patrice Dunois-Canette

-A l'occasion de la visite du pape - Les finances de l'Eglise de France passées au crible

Golias, 26 août 2026

<https://www.golias-editions.fr/2026/08/26/a-l'occasion-de-la-visite-du-pape-les-finances-de-leglise-de-france-passees-au-crible/>

Les quelques 20 M€ budgétés pour le séjour de Léon XIV dans notre pays, interpellent. « *De l'argent destiné aux pauvres* », s'insurgent de nombreux commentaires... Disons-le d'emblée, ce n'est pas du côté de ces millions que nous témoignerons des interrogations occultées par le programme de ces quatre jours dans notre pays. Aussi replaçons d'emblée ces millions dans les capacités financières de l'Église de France.

Au plan strictement financier et sous l'angle des ressources habituelles des diocèses et du caractère exceptionnel de ce voyage :

Nous allons découvrir la grande méprise de la situation des diocèses : les prêtres voient leur traitement sauvegarder, tandis que se multiplient pour les laïcs au service des diocèses, des licenciements, des statuts précaires, des transformations de poste en bénévolat. L'absence de

protection sociale complète, appliquée à ce nouveau statut privera les titulaires (nombreuses femmes en particulier) des trimestres nécessaires à la liquidation des pensions vieillesse. Se pensant et se vivant « sainte », l'Église catholique a été placée en 2021 devant les crimes commis sur des enfants qui lui étaient confiés. D'abord vus comme relevant du passé, ces crimes ont continué, et les institutions labellisées catholiques sont rappelées à la vigilance. Ont également été méconnus les viols et abus de pouvoir commis sur des adultes. L'Église de France pense en avoir terminé avec les légitimes revendications des victimes. *En réalité c'est tout un système qui a tendance à se reproduire en se gérant hiérarchiquement et en refusant de questionner les vérités qu'il proclame.* La société française ne s'en laisse pas compter. Des catholiques nombreux mais cantonnés en marge interrogent l'Histoire et l'exégèse, pour répondre aux critiques légitimes des femmes et des hommes de ce temps sur notre « Foi » et ses rites. Les vocations et les charismes existent mais la « synodalité » a été méconnue d'emblée par la génération de « clercs » avant tout formés à perpétuer une hiérarchie sacrée. L'Église de France-spectacle, sera éphémère, les vrais défis sont au quotidien. ***Les finances sont un symptôme... et les victimes des religions ne sauraient être méconnues.***

Jean Doussal

-Où sont les femmes ?

Golias, 26 août 2026

<https://www.golias-editions.fr/2026/08/26/ou-sont-les-femmes/>

Elles ont fait un peu de bruit en 2020, ces sept femmes qui ont candidaté à différents postes dans la hiérarchie de l'Église - postes bien entendu réservés aux seuls hommes depuis la structuration des toutes premières églises. Pour autant, le « Comité de la Jupe » (fondé déjà en 2008), emmené par la théologienne Anne Soupa et Christine Pedotti, n'était pas la première tentative venant de femmes pour rééquilibrer l'institution.

2026, nous n'avons pas beaucoup avancé : les lectrices de *Golias* ont pu admirer avec quel talent rhétorique roublard le « cinquième groupe d'étude synodal » rejette de nouveau, à la suite du Pape Léon, l'accession des femmes aux rôles rituels dans son rapport final¹. Et les contre-arguments semblent eux aussi ne pas s'être renouvelés.

Je l'ai dit ailleurs : je me considère comme un chrétien hors église. Une des raisons qui me fait refuser d'adhérer au catholicisme est justement celle-ci : comment faire confiance à une institution qui entend parler au nom de Dieu et pour toute l'humanité, si ses représentants ne représentent qu'une partie de l'humanité ? Comment mettre ses pas dans ceux d'une institution qui depuis le début a tout fait à cloche-pied² ?

-L'Institut du Christ Roi : les témoignages des anciennes religieuses changent la nature du dossier

Golias, 19 août 2026

<https://www.golias-editions.fr/2026/08/19/linstitut-du-christ-roi-les-temoignages-des-anciennes-religieuses-changent-lanature-du-dossier>

Les révélations publiées le 7 août 2026 par Le Parisien constituent un moment important dans l'histoire récente de l'Institut du Christ Roi Souverain Prêtre (ICRSP). Pour la première fois, d'anciennes religieuses de la branche féminine témoignent publiquement de ce qu'elles présentent comme un système d'humiliations, d'isolement et d'emprise spirituelle. Si ces récits ne valent pas, en eux-mêmes, preuve judiciaire, ils donnent une nouvelle dimension à un dossier qui, depuis plus de dix ans, suscite des interrogations au sein de l'Église catholique comme des autorités françaises.

L'intérêt majeur de ces témoignages réside dans leur convergence avec ceux déjà recueillis auprès d'anciens prêtres et séminaristes. Les critiques ne portent plus uniquement sur des comportements individuels mais sur un mode de gouvernement et une culture institutionnelle susceptibles de favoriser des mécanismes d'emprise.

Une institution internationale directement liée au Saint-Siège

Fondé en 1990 par les abbés Gilles Wach et Philippe Mora, l'Institut du Christ Roi est une société de vie apostolique de droit pontifical. Ce statut signifie qu'il relève directement

du Saint-Siège et non de la seule autorité des évêques diocésains.

-Et si le problème n'était pas les départs ?

Golias, 23 juillet 2026

<https://www.golias-editions.fr/2026/07/23/et-si-le-probleme-netait-pas-les-departs/>

Cette semaine, *Le Parisien* racontait l'histoire d'un prêtre qui avait "rendu la soutane". Un témoignage de plus, dira-t-on. Un de ces récits qui reviennent régulièrement : surcharge administrative, perte de sens, solitude, lassitude. L'article est intéressant. Mais il passe peut-être à côté de la vraie question... Car enfin, des prêtres qui partent, cela n'a rien de nouveau. Ce qui devrait nous inquiéter, c'est tout ce qui se passe avant qu'ils ne partent... c'est peut être aussi la fréquence de ces départs et des difficultés des prêtres comme les burn-out.

Il existe dans une partie de l'Église une étrange culture de gouvernement. Une culture qui ne fait pas beaucoup de bruit. Elle ne crie pas. Elle ne frappe pas du poing sur la table. Elle préfère les couloirs aux assemblées, les apartés aux confrontations, les synthèses aux décisions, les commissions aux responsabilités. Une culture où l'on confond parfois la paix avec l'absence de conflit et la communion avec l'absence

de contradiction. Le résultat est fascinant. Plus personne ne décide vraiment. Ou plutôt si.

-Plainte pour viols et agressions sexuelles aggravés contre l'abbé Jean-Bernard PLESSY, ancien directeur des Chartreux : la victime exige la rectification de la communication du Diocèse et un audit de sa cellule d'écoute

Golias, 12 septembre 2026

<https://www.golias-editions.fr/2026/09/12/plainte-pour-viols-et-agressions-sexuelles-aggraves-contre-labbe-jean-bernard-plessy-ancien-directeur-des-chartreux-la-victime-exige-la-rectification-de-la-communication-du-diocese-et-un-a/>

Communiqué DE PRESSE

**NADIA DEBBACHE — AVOCAT AU BARREAU DE LYON,
TOQUE 221**

Une jeune femme, tout juste majeure au début des faits, a déposé plainte pour des faits pouvant être qualifiés de viols et agressions sexuelles aggravés.

Ce prêtre a dirigé l'institution des Chartreux à Lyon pendant vingt-sept ans, établissement où la plaignante effectuait sa scolarité. Les violences dénoncées ont persisté durant

plusieurs mois, jusqu'en juillet 2026.

Des pressions exercées sur la victime poussent également son conseil à étudier une qualification pour tentative d'entrave à la justice.

Face au communiqué officiel du Diocèse de Lyon qui qualifie ces faits de simple « relation », la victime par l'intermédiaire de son conseil est intervenue à deux reprises pour exiger une rectification de ce terme. Le Diocèse n'a envoyé aucune réponse.

1. Les fondements de la plainte

La victime a demandé que l'enquête judiciaire porte explicitement sur :

- Des viols aggravés ainsi que des agressions sexuelles aggravées en raison des fonctions d'autorité exercées par le père PLESSY et des éléments de vulnérabilité tenant à la victime.
- Une possible tentative d'entrave à la justice, suite à des pressions exercées sur la plaignante pour falsifier son récit et lui imposer le silence.

Ces agissements ont débuté au moment de la majorité de la victime et se sont répétés sur plusieurs mois, s'achevant en juillet 2026.

Rappel légal : Le mis en cause reste présumé innocent. La justice est désormais saisie et devra faire toute la lumière sur ce dossier.

2. La réaction du Diocèse de Lyon : un second traumatisme

Pour la plaignante, les choix sémantiques de l'archevêché dans son communiqué du 2 septembre ont été un véritable choc psychologique. Réduire des violences sexuelles au terme de « relation » minimise la gravité des faits subis.

Me Debbache a formulé deux demandes de rectification : la première dès l'émission du texte, la seconde cette semaine. Ces démarches restent ignorées.

« En parlant de « relation », le Diocèse de Lyon tranche implicitement une question de fond en défaveur de la version de la victime avant toute décision de justice »

— *Me Nadia Debbache*

Par ailleurs, aucune ligne de ce communiqué n'adresse de soutien à la victime ou à l'enseignante qui a pris la responsabilité de donner l'alerte. Ce manque d'empathie institutionnel n'est pas une simple maladresse de plume, mais un message clair envoyé aux victimes et à ceux qui les soutiennent. Cette stratégie de communication a durement affecté la santé de la plaignante, un impact attesté par des constatations médicales.

3 Un choix de mots inadmissible en 2026

Aujourd'hui, l'argument de l'erreur involontaire ou de l'impossibilité de qualifier juridiquement une situation ne tient plus. Un responsable religieux de premier plan ne peut pas masquer des accusations de violences sexuelles derrière le mot « relation ».

« Ce n'est pas un mot mal choisi. C'est l'aveu qu'après tout ce que cette institution a traversé, on n'a toujours pas compris de quoi on parle. »
 — Me Nadia Debbache

Le débat public et les travaux législatifs actuels poussent vers une reconnaissance plus stricte du consentement et de la nature pénale de ces infractions. Au vu des crises passées qu'il a traversées, le Diocèse de Lyon devait adopter une position exemplaire. Le silence actuel contredit cette exigence.

4. À quinze jours de la venue du pape, un décalage difficile à soutenir

Du 25 au 28 septembre 2026, le pape Léon XIV se rendra en France. Le Saint-Siège a annoncé qu'il y rencontrerait en privé des personnes victimes de violences sexuelles commises au sein de l'Église, ces victimes étant elles-mêmes associées à la préparation de cette rencontre. Autrement dit : au moment même où l'Église universelle organise, au plus haut niveau, l'écoute des personnes victimes, le Diocèse de Lyon laisse sans réponse deux demandes de rectification et maintient publiquement le mot « relation » pour désigner des faits qui font aujourd'hui l'objet d'une plainte pour des faits pouvant recouvrir la qualification de viols aggravés.

« Le pape s'apprête à écouter des victimes. À Lyon, l'archevêque n'a pas encore réussi à les

nommer comme telles. »
 — Me Nadia Debbache

Ce décalage n'est pas une affaire de calendrier. Il mesure très exactement la distance qui sépare les intentions affichées par l'institution des pratiques qu'elle tolère à l'échelon local.

4. Une mesure d'éloignement qui pose question : l'accueil du mis en cause dans une communauté de religieuses

Il a été porté à la connaissance du conseil que, pour la durée de l'enquête, l'abbé Plessy aurait été accueilli au sein d'une communauté de religieuses. Si cette information est exacte, elle appelle des explications de la part du Diocèse de Lyon. Une mesure de précaution a pour objet de protéger les tiers pendant l'enquête, et non d'offrir un abri à celui qu'elle vise. On ne conçoit pas qu'un homme mis en cause pour des violences sexuelles soit éloigné en étant placé au milieu de femmes — dont on ignore, à ce stade, si elles ont été informées de la nature exacte des faits reprochés et mises en mesure d'y consentir.

Le conseil de la plaignante demande au Diocèse de Lyon de préciser publiquement :

- l'autorité qui a décidé de cette affectation et la date de cette décision ;
- si la communauté d'accueil a été informée de la nature des faits ayant conduit à l'ouverture de l'enquête ;

- quelle évaluation du risque a précédé cette décision, et selon quelle procédure.

« Ce choix dit quelque chose de la manière dont on se représente encore le danger : on protège l'institution de l'exposition, pas les personnes de l'exposition. »

— Me Nadia Debbache

6. Aux Chartreux, un passif qui interroge la société diocésaine de tutelle

M. l'abbé Plessy n'est pas le premier responsable de l'Institution des Chartreux à avoir été visé par des accusations de cette nature. Son prédécesseur immédiat à la direction générale de l'établissement, le père Georges Babolat, qui en a été le supérieur de 1978 à 2001, a été accusé après son départ, par plusieurs anciennes élèves, de faits d'agressions sexuelles commis durant l'exercice de ses fonctions ; il est décédé en 2006 sans qu'aucune décision de justice n'ait été rendue. Deux prêtres de la Société des prêtres de Saint-Irénée, à laquelle est rattachée l'Institution des Chartreux et qui dépend elle-même du Diocèse de Lyon, ont par ailleurs fait l'objet de procédures pour des faits de nature sexuelle : les abbés Billioud et Pépino. Le conseil de la plaignante s'interroge : comment expliquer que deux directeurs successifs des Chartreux et deux prêtres de la société assurant la tutelle de cet établissement aient pu faire l'objet de telles accusations ou procédures, quelle qu'en ait été l'issue judiciaire, sans que le Diocèse de Lyon n'en ait tiré de conséquences

institutionnelles visibles ni mis en place de dispositif de vigilance renforcée ? Cette question appelle une réponse publique.

On notera, au crédit de l'établissement, que le nouveau directeur général laïc des Chartreux, Arthur Gouhier, a réagi promptement : dans sa réponse du 4 septembre 2026 à Me Debbache, il annonce l'ouverture d'une enquête interne et la mise en place d'un dispositif d'écoute confié à un cabinet extérieur (Pros Consulte) — une réactivité que le Diocèse, à ce jour, n'a pas montrée.

7. La cellule d'écoute diocésaine face à ses limites : demande d'audit

La gestion de ce signalement met en lumière les défaillances structurelles de la cellule d'écoute lyonnaise. Pour y remédier, la plaignante formule deux exigences claires :

- L'ouverture immédiate d'un audit indépendant pour évaluer cette structure.
- Le transfert complet de l'accueil des victimes à des organismes extérieurs et neutres.

Le manque d'objectivité est inévitable lorsque les membres d'une cellule interne côtoient les personnes mises en cause (supérieurs hiérarchiques, collègues, figures d'autorité). Le Diocèse ne peut cumuler les rôles de lieu de recueil de la parole, d'employeur du suspect et de juge. La question de l'aptitude réelle des bénévoles à traiter des traumatismes lourds reste entière.

8. Les demandes de la plaignante

Corriger publiquement le communiqué du Diocèse en retirant définitivement le mot « relation ».

- Lancer un audit indépendant sur les pratiques de la cellule d'écoute.

- Confier l'écoute à des professionnels tiers, totalement indépendants de l'institution religieuse.

- Rendre publiques les conditions dans lesquelles le mis en cause a été éloigné pendant l'enquête, ainsi que l'information donnée à la communauté qui l'accueille.

CONTACT

PRESSE

Me Nadia Debbache — Avocat au barreau de Lyon (toque 221)

120, rue de Sèze — 69006 Lyon

Tél. : 04 78 62 39 02 — debbache.avocat@club-internet.fr

La plaignante a fait le choix de ne pas s'exprimer dans les médias. Me Nadia Debbache gère l'exclusivité des prises de parole officielles.

- À propos de la pénurie de prêtres

Golias, 9 septembre 2026

<https://www.golias-editions.fr/2026/09/09/a-propos-de-la-penurie-de-pretres/>

Un accès de plus en plus problématique pour beaucoup de chrétiens à des eucharisties remplacées par des Assemblées Dominicales en l'Absence de Prêtre (ADAP). Et de lui dire

clairement que le problème ne peut pas être résolu en faisant venir des prêtres (excédentaires ???) du Congo ou de Pologne comme cela a été bien expliqué dans *Golias Hebdo*.

L'ami - Te connaissant, je suis sûr que tu es favorable à l'ordination de *virī probati*, des retraités mariés qui, après une période de formation en alternance, pourraient être encore actifs une douzaine d'années....

-PISA : la France enregistre son pire score

Golias, 16 septembre 2026

<https://www.golias-editions.fr/2026/09/16/pisa-la-france-enregistre-son-pire-score/>

L'étude PISA 2025 de l'OCDE, qui vient de sortir, montre un effondrement de la performance des élèves dans les pays occidentaux dans les domaines des mathématiques et de la lecture. L'Asie évolue à contre-courant.

La dernière édition du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) enregistre « la performance moyenne la plus faible jamais observée dans les pays de l'OCDE », relève Éric Charbonnier, spécialiste de l'éducation à l'OCDE. « La performance en sciences se maintient à peu près, mais il y a une chute de plus de 20 points sur la compréhension de l'écrit et mathématiques. » Depuis 2000,

l'OCDE, une organisation basée à Paris, qui compte 38 des pays les plus riches du monde, mesure l'efficacité des systèmes éducatifs à travers l'évaluation des compétences scolaires des élèves de 15 ans. *Trois domaines sont évalués : la compréhension de l'écrit, la culture mathématique et la culture scientifique.* Pour cette édition réalisée en 2025 mais dont les résultats sont tombés le 8 septembre dernier, l'accent était mis sur les sciences.

Dans l'ensemble de l'OCDE, 20% des étudiants de 15 ans sont désormais peu performants en sciences, comme en mathématiques et en lecture. Ils étaient 16% lorsque le test précédent a été administré en 2022. Les scores de lecture ont chuté de 28 points en dix ans. Un score qui correspond environ à la perte d'un an et demi d'apprentissage. Les scores en mathématiques ont chuté de 22 points au cours des 10 dernières années - soit une perte de compétences correspondant à environ un an d'apprentissage. La performance des étudiants a également diminué dans les pays non membres de l'OCDE, avec des scores de lecture en baisse de 16 points en une décennie et des scores en mathématiques en baisse de huit points sur la même période.

-La guerre qui se rallume au Yémen a des retombées globales

Golias, 6septembtre 2026

<https://www.golias-editions.fr/2026/09/16/la-guerre-qui-se-rallume-au-yemen-a-des-retombees-globales/>

La guerre qui oppose les rebelles Houthis, soutenus par l'Iran, au gouvernement yéménite soutenu par l'Arabie saoudite, s'est réveillée, menaçant la navigation en mer Rouge. L'escalade menace avec les informations faisant état d'une possible participation du Pakistan, allié de l'Arabie saoudite.

Sur le tableau de bord des conflits du Moyen-Orient, un nouveau clignotant s'est allumé : le Yémen. Ou plutôt rallumé, car le Yémen est en guerre depuis 2014, avec plus ou moins d'intensité.



Ces derniers jours, on a assisté au réveil de la guerre entre les rebelles Houthis, qui ont des liens forts avec le régime iranien, d'abord avec les forces gouvernementales yéménites, puis avec le grand voisin du nord, l'Arabie saoudite. Les Houthis ont lancé leurs missiles contre les installations pétrolières saoudiennes dans le sud du Royaume, qui ont riposté en menant plusieurs dizaines de raids aériens. Les Houthis menacent les exportations

d'hydrocarbures saoudiens qui passent par la mer Rouge en raison de la crise avec l'Iran côté Ormuz.

Cette nouvelle crise pourrait prendre une ampleur inédite puisque, hier, des informations faisaient état d'une possible entrée dans le conflit du Pakistan, signataire le mois dernier du « Traité de La Mecque », avec la Turquie et l'Arabie saoudite. C'est le premier test de cette nouvelle alliance militaire, née de l'échec américain dans sa guerre avec l'Iran. Le Pakistan a déjà des hommes en Arabie saoudite, mais si les informations en provenance de Turquie se confirmaient, qui font état de la participation prochaine de l'aviation pakistanaise à des opérations au Yémen, ce serait un scénario d'escalade considérable.

Le Yémen est en fait un enchevêtrement de conflits

Une guerre civile née de la révolution avortée de 2011, lors de la vague des printemps arabes ; une guerre brutale avec l'Arabie saoudite à partir de 2014, qui n'a pris fin qu'avec un accord de cessez-le-feu en 2022 ; une participation des rebelles Houthis au conflit plus large avec Israël en réponse aux suites du 7 octobre 2023 à Gaza ; et enfin, un alignement des Houthis sur l'Iran. Ajoutons-y pour être complets, un soutien des Émirats arabes unis à des séparatistes yéménites, auquel l'Arabie saoudite a brutalement mis un terme au début de l'année. Cette complexité se déroule dans un pays exsangue, mais qui contrôle un lieu stratégique, le détroit de Bab el Mandeb, sur la mer Rouge, permettant l'accès au canal de Suez ; un autre point de passage obligé dont la fermeture aurait des

répercussions globales. Ces différents conflits sont à la fois distincts et étroitement liés.

Inévitablement, ce nouveau « front » a des conséquences sur la guerre avec l'Iran... C'est le cas dès lors qu'une voie de navigation majeure est menacée ; que l'Arabie saoudite, pays-clé de la région du Golfe, est sous le feu de missiles ; et que la guerre se réveille en même temps que se poursuit le bras de fer américano-iranien.

Il faudra donc surveiller les mouvements Houthis pour contrôler le port de Mokha -qui tient son nom du commerce du café avec l'Éthiopie aux XVI^e et XVII^e siècles - et qui leur donnerait un contrôle sur le détroit du Bab el Mandeb ; et surtout les mouvements militaires de l'Arabie saoudite et de son allié pakistanais en cas de poursuite de l'escalade.

L'Arabie saoudite avait arrêté sa guerre au Yémen en 2022 pour se consacrer au vaste plan de développement du prince héritier Mohamed ben Salmane. Il est aujourd'hui sur la défensive et voit la guerre le rattraper. L'histoire et la géographie font de ce coin de la péninsule arabique un piège stratégique dont on ne s'approche qu'à ses dépens. **Pierre Haski en partenariat avec France-Inter** (source : <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/geopolitique/geopolitique-du-jeudi-10-septembre-2026-8547334>)

4 . Pour en savoir plus sur la question du foulad islamique

Le RN veut interdire le foulard islamique dans l'espace public ;une rupture avec les principes de liberté religieuse et de non-discrimination

The Conversation , 7 septembre 2026

<https://theconversation.com/le-rn-veut-interdire-le-foulard-islamique-dans-lespace-public-une-rupture-avec-les-principes-de-liberte-religieuse-et-de-non-discrimination-291079>

L'ESSENTIEL

- **Le Rassemblement national souhaite interdire le foulard islamique dans l'espace public, s'il emporte l'élection présidentielle.**
- **Le principe invoqué par le RN est la lutte contre l'islamisme. Or, les données de la recherche ne permettent pas de réduire le port du voile à une motivation politique.**
- **Cette interdiction constituerait une rupture avec le principe fondamental de liberté religieuse et contreviendrait à de nombreuses règles de droit.**

L'interdiction du foulard dans l'espace public, c'est-à-dire notamment dans la rue, est une proposition du Rassemblement national (RN) qui revient à chaque élection présidentielle. L'idée de restreindre la liberté des femmes musulmanes de porter les signes religieux de leur choix n'est cependant pas nouvelle : après le foulard à l'école, le voile intégral dans l'espace public, le burkini sur les plages, le port du foulard par les mères accompagnatrices lors des sorties scolaires ou les sportives, ou encore l'abaya dans les établissements scolaires, ces propositions se succèdent et se multiplient, et parfois aboutissent.

La difficulté principale, à chaque fois, et cette fois de façon encore plus évidente : c'est le fondement juridique. Limiter une liberté fondamentale, dans un État de droit, requiert en effet un fondement juridique, c'est-à-dire une justification. Est-ce le cas ?

La laïcité ne justifie pas une neutralité religieuse des citoyens dans l'espace public

À la différence d'autres propositions de loi interdisant le foulard dans certains contextes, cette interdiction dans l'espace public ne prétend pas s'appuyer sur le principe de laïcité. Ce dernier impose en effet le respect de toutes les croyances, l'égalité de tous les citoyens sans distinction de religion, et le libre exercice des cultes. La laïcité implique également la neutralité de l'État : les personnes qui exercent une mission de service public doivent, par exemple, s'abstenir de porter des signes religieux dans l'exercice de leurs fonctions. La laïcité a également pu justifier, en 2004, l'encadrement des signes religieux des élèves des établissements scolaires publics. Mais cette interdiction s'inscrit dans le cadre particulier du service public de l'éducation et ne signifie nullement que la laïcité imposerait la neutralité aux citoyens. Dans l'espace public, le principe est donc celui de la liberté de religion.

Une interdiction du foulard dans la rue serait donc en rupture avec ce principe constitutionnel. Ce n'est pas, en tout état de cause, la voie proposée par le Rassemblement national, qui veut justifier cette interdiction en arguant d'un lien entre foulard et islamisme.

Du foulard à l'islamisme : un changement de registre argumentatif

Les restrictions de la liberté de porter des signes religieux sont motivées par différents fondements, et parfois par différents registres argumentatifs :

- la loi de 2004 sur les signes religieux à l'école s'appuie sur le principe de laïcité ;
- la loi de 2016, qui permet d'insérer une clause de neutralité dans les règlements intérieurs des entreprises a introduit, sous certaines conditions, la possibilité de restreindre la manifestation des convictions au nom d'une exigence de neutralité ;
- en 2010, l'interdiction de la dissimulation du visage dans l'espace public a notamment été défendue au nom des valeurs républicaines et du vivre-ensemble.

Ces textes ne portent pas sur les mêmes pratiques et ne reposent pas sur les mêmes fondements. Ce qui les rapproche est le déplacement progressif des registres utilisés pour rendre juridiquement acceptable une restriction de la visibilité religieuse.

Le registre mobilisé aujourd'hui est différent : il ne s'agit plus seulement de présenter le foulard comme une manifestation religieuse incompatible avec certaines conceptions de la laïcité, ni même comme une atteinte au « vivre-ensemble », mais comme le signe visible d'une idéologie politique. Le foulard est ainsi présenté comme un indice d'islamisme.

Cette assimilation suppose qu'un comportement religieux visible permette de déduire l'adhésion à une idéologie politique. Or cette déduction ne va pas de soi.

Les données disponibles ne permettent pas de réduire le port du voile à une motivation politique. Cette pratique varie selon les générations et les

trajectoires migratoires et sociales ; le port du voile ne peut donc être considéré comme un comportement homogène correspondant à une même orientation idéologique.

Les travaux sociologiques consacrés au port du foulard montrent, par ailleurs, la diversité des significations qui peuvent lui être attribuées : pratique religieuse, affirmation identitaire, forme d'émancipation ou d'autonomisation. Cette pluralité de significations fait obstacle à toute assimilation générale entre le port du foulard et l'adhésion à une idéologie islamiste.

La distinction est importante juridiquement. Une restriction d'une liberté fondamentale ne peut reposer sur une présomption générale selon laquelle toutes les personnes adoptant un comportement religieux déterminé poursuivraient en réalité un objectif politique ou constitueraient une menace. Lorsqu'une intervention de l'État est justifiée par des comportements ou des engagements particuliers, ceux-ci doivent pouvoir être caractérisés indépendamment du seul exercice d'une pratique religieuse. Le port du foulard, en tant que tel, ne saurait être assimilé à l'adhésion à une idéologie islamiste.

Une interdiction incompatible avec les engagements européens et internationaux

Faute de démonstration convaincante d'une menace politique évidente, cette interdiction s'avèrerait finalement contraire à l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme, qui protège la liberté de pensée, de conscience et de religion – dont la liberté d'extérioriser ses convictions religieuses, notamment en public. Cette liberté n'est certes pas absolue : la Convention permet certaines restrictions

lorsqu'elles sont prévues par la loi, poursuivent un objectif légitime et sont nécessaires dans une société démocratique.

La jurisprudence européenne montre que les restrictions aux signes religieux sont appréciées en fonction du contexte dans lequel ils sont portés. La Cour a ainsi admis certaines restrictions dans des cadres particuliers, notamment scolaire ou professionnel, mais cela ne signifie pas que toute manifestation religieuse puisse être interdite dans l'espace public.

Une telle interdiction serait également contraire aux articles 18 et 26 du Pacte international des droits civils et politiques, qui protègent respectivement la liberté de conscience et de religion, et le principe d'égalité.

Le Comité des droits de l'homme des Nations unies relève ainsi « avec préoccupation l'élargissement de telles restrictions » et invite la France à « évaluer l'effet discriminatoire dans la pratique et l'impact de ces mesures sur les membres des minorités religieuses, notamment les femmes et les filles de confession musulmane ».

Une telle interdiction serait donc une atteinte particulièrement importante à l'État de droit si elle reposait sur l'idée que le pouvoir politique pourrait, par simple affirmation, transformer une pratique religieuse en indice de menace politique. Elle poserait également une question majeure au regard de la non-discrimination puisqu'elle viserait une religion et un genre spécifiques.

Cette question est d'autant plus préoccupante que les femmes portant le foulard font déjà l'objet

de discriminations, notamment dans l'accès à l'emploi et dans différents espaces de la vie sociale, comme l'ont documenté les travaux récents du défenseur des droits.

L'évolution des arguments à l'appui de telles interdictions

Cette proposition pose une question qui dépasse le seul port du foulard, elle est symptomatique du rapport aux droits et libertés du Rassemblement national : le souhait de faire fi de l'État de droit, c'est-à-dire du respect des droits fondamentaux garantis par la Constitution, les conventions européennes et internationales.

Dans un État de droit, la volonté politique ne suffit pas à écarter les garanties juridiques qui s'imposent au législateur. Un pouvoir qui fait fi des limites juridiques, c'est la définition même du pouvoir arbitraire.

La question posée par cette nouvelle proposition dépasse donc finalement le seul foulard. Elle est celle des limites que l'État peut imposer à l'exercice d'une liberté fondamentale et, plus largement, de la capacité du droit à constituer une limite effective à la volonté politique.
